Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260414-DE2026_076-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 29

Le 14 avril 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 8 avril 2026 Publication de la convocation le : 9 avril 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, M. Laurent FAURE, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Sophie PREUNEL, M. Jérémy CLOAREC, Mme Adélie CASTEL, M. Guy LANCOU, Mme Nathalie DE NEVE, M. Pascal MENDILI, Mme Corinne LE MOENNER, Mme Corinne BRIANT, M. Grégoire DIRSON, M. Philippe LAPORTE

Etaient absents :
Mme Danièle PRIOL-THOMAS a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
Mme Frédérique TAPON a donné procuration à Mme Sophie PREUNEL

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Georges CASTEL
Date de transmission au contrôle de légalité : 21 AVR. 2026
Date de publication : 21 AVR. 2026

Délibération n° 2026-076 : Désignation des représentants de la commune dans les instances externes à la commune
Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Suite au renouvellement des élections, la commune d'Audierne désigne des représentants dans les différentes instances externes.

L'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote a lieu au scrutin secret :
- Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260414-DE2026_076-DE

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
Considérant que suite à l'appel à candidature, aucune autre candidature n'a été déposée,
Considérant qu'à l'unanimité les membres du conseil municipal ont approuvé le vote à main levée,

A noter : certaines désignations ont fait l'objet d'une délibération dédiée : SIVOM Baie d'Audierne, Syndicat des eaux du Goyen, Ehpad de la Vallée du Goyen

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les représentants suivants dans les instances externes à la commune :

INSTANCES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
CNAS	1 élu : Mme Nadine JUDE	Pas de membre suppléant à désigner
CNAS	1 agent : Mme Anne BLOCH	Pas de membre suppléant à désigner
SDEF	2 titulaires : M. Thierry CAPRON M. Christian NEVEU	2 suppléants : M. Thierry COUPELANT Mme Carine THOMAS
Conseil Portuaire d'Esquibien	1 titulaire : M. Thierry CAPRON	1 suppléant : M. Christian NEVEU
Représentant SMPPC	1 titulaire : M. Florent LARDIC	1 suppléant : M. Thierry CAPRON
Représentant centre nautique	1 titulaire : M. Yves MIOSSEC	1 suppléant : M. Thierry COUPELANT
Association Kan Ar Mor	1 titulaire : Mme Malika REDAOUIA	1 suppléant : Mme Carine THOMAS
Association de soins à domicile	1 titulaire : Mme Carine THOMAS	Pas de membre suppléant à désigner
Conseil d'école Pierre Le Lec	1 titulaire : Mme Sandrine PAUL	Pas de membre suppléant à désigner
Conseil d'école Esquibien	1 titulaire : Mme Sandrine PAUL	Pas de membre suppléant à désigner
Représentants OGEC Ste Anne	1 titulaire : Mme Sandrine PAUL	1 suppléant : M. Thierry COUPELANT
Défense nationale	1 titulaire : M. Christian NEVEU	1 suppléant : M. Paul LADMIRAULT
Villes marraines	1 représentant : M. Christian NEVEU	Pas de membre suppléant à désigner
Référent sécurité routière	1 titulaire : Mme Sophie PREUNEL	1 suppléant : M. Thierry COUPELANT

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Georges CASTEL